



Procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 février 2023 à 19 heures

Sommaire

Affaires Générales	2
Election du secrétaire de séance	2
<i>Approbation des comptes rendus du 23 janvier 2023</i>	2
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau</i>	2
Finances publiques	3
20230220-01 – Débat d’orientations budgétaires 2023 : présentation et discussion du rapport du Président pour les budget principal et budget annexe ZAE	3
Administration générale.....	7
20230220-02 – Convention de maîtrise d’ouvrage déléguée pour l’aménagement d’un tourne à gauche avec le Conseil Départementale de la Haute-Savoie ;	7
20230220-03 – Convention de maîtrise d’ouvrage déléguée pour l’aménagement d’une piste cyclable avec la commune de Fillinges ;	8
Questions et Informations diverses	9



L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de VIUZ-EN-SALLAZ, 189 route de Boisinges-74250 VIUZ-EN-SALLAZ, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : 14 Février 2023
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de délégués présents : 27
Nombre de délégués donnant pouvoir : 6
Nombre de délégués votants : 33

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Isabelle ALIX, Bruno FOREL, Daniel REVUZ, Danielle ANDREOLI, Luc PATOIS, Mélanie LECOURT, Max MEYNET-CORDONNIER, Christian RAIMBAULT, René CARME, Catherine BOSC, Sabrina ANCEL, Gabriel MOSSUZ, Antoine VALENTIN, Franz LEBAY, Yves PELISSON, Marie-Liliane GRONDIN, Marie-Pierre BOZON, Laurette CHENEVAL, Joël BUCHACA, Pascal POCHAT-BARON, Gérard MILESI, Martial MACHERAT, Michel STAROPOLI, Maryse BOCHATON, Corinne GRILLET
Allain BERTHIER est arrivée pour la délibération N° 20230220-01

Délégués excusés :

Paul CHENEVAL donne pouvoir à Isabelle ALIX
Guillaume HAASE donne pouvoir à Luc PATOIS
Isabelle CAMUS donne pouvoir à Pascal POCHAT BARON
Olivier WEBER donne pouvoir à Bruno FOREL
Jocelyne VELAT donne pouvoir à Danielle ANDREOLI
Elisabeth BEAUPOIL donne pouvoir à Marie-Liliane GRONDIN

Délégué absent :

Marion MARQUET

Sabrina ANCEL est désignée secrétaire de séance.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Sabrina Ancel, représentante de la commune de SAINT-JEAN-DE-THOLOME, est désignée à l'unanimité des 32 votants comme secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus du 23 janvier 2023

Le compte rendu du conseil communautaire du 23 janvier 2023, envoyé en pièce jointe, est soumis à l'approbation du conseil communautaire. Aucune remarque n'est apportée au Procès-verbal, ce dernier est adopté à l'unanimité des 32 votants.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

En date du 06 février 2023, le Bureau communautaire a pris les décisions suivantes



- ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 1500 euros à l'association PAYSALP pour la création d'un ouvrage/catalogue consacré) l'exposition « enquête archéologique dans les 4 Rivières » qui s'est déroulée en 2022 au Lac du Môle et sera réitérée en 2023 ;

Aucune décision n'a été prise par le président depuis le dernier conseil communautaire.

Finances publiques

20230220-01 - Débat d'orientations budgétaires 2023 : présentation et discussion du rapport du Président pour les budget principal et budget annexe ZAE

Monsieur le Président rappelle que la loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

La loi NOTRe adoptée le 7 août 2015, apporte des précisions supplémentaires sur la structure du rapport qui accompagne le débat d'orientation budgétaire : un rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération, revêt la forme d'un document qui pourra servir véritablement de base aux échanges de l'assemblée délibérante.

Ainsi, Monsieur le Président présente un rapport sur les orientations budgétaires 2023, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comprend les données relatives au budget principal et au budget annexe ZAE.

B. FOREL remercie les services pour le travail d'élaboration budgétaire réalisé. Le contexte est incertain, mais globalement peu favorable, avec des tensions importantes sur les marchés de l'énergie. De manière plus proche, des sujets importants impactent le travail intercommunal : la suppression de la taxe d'habitation, les ajustements des dotations de l'Etat, la fin de la réduction de la dotation globale de fonctionnement, des mesures anti-crise introduites par le projet de loi de finances pour 2023. Tout cela est un peu maquillé par la DSIL qui existe depuis quelques années, et le Fonds Vert dont parlent tous les services de l'Etat. Il souligne que chacun sait qu'aujourd'hui les budgets des collectivités sont contraints, pas simples et vont s'orienter vers quelque chose de difficile à gérer d'un point de vue financier. Avec la suppression de la CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises) en 2023 et 2024 pour les entreprises, la taxe foncière reste progressivement la seule recette directe des collectivités, donc une diminution des recettes. De l'autre côté, les dépenses augmentent et le contrôle de l'Etat sur les finances des collectivités est de fait de plus en plus important. Il y a donc une baisse de l'autonomie des collectivités. B. FOREL laisse la parole à M. PEYRARD pour les autres éléments de contexte. M. PEYRARD explique que, concernant le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), la Communauté de communes des Quatre Rivières est plus contributrice que perceptrice. Il ajoute qu'il y aura une possibilité d'éligibilité en 2023, mais les modalités ne sont pas encore connues. Cela permettrait une diminution du FPIC en 2023 et les années futures. B. FOREL ajoute que les concours financiers aux collectivités deviennent d'une complexité et d'une difficulté de lecture importantes. Il s'interroge sur l'effort fiscal d'une intercommunalité dont le seul revenu direct repose sur la taxe foncière. Dans son rapport d'orientations budgétaires, B. FOREL présente un tableau des grandes masses d'évolution pour chaque catégorie de concours financier, mais il reste une inconnue sur l'évolution de l'univers financier des collectivités, si ce n'est que la recentralisation des finances est bien en route. Il ajoute qu'il y a un manque de clarté qui déshumanise l'action



publique auprès de la population alors qu'il s'agit de choses simples, des services aux concitoyens, pour leurs enfants, ou encore l'entretien des routes... Concernant les ressources humaines, en 2022 de nouveaux agents ont été recrutés et prennent bien leurs places. Pour 2023, le recrutement d'un agent pour le relais petite enfance est fait, la personne a commencé ce jour. Deux autres recrutements sont en cours concernant les affaires sociales, poste pour lequel Lavinia GACHENOT, une personne de grande qualité, avait apporté sa contribution, puis un recrutement pour permettre la mise en place du contrôle de conformité en urbanisme. B. FOREL s'interroge sur la perception de la partie additionnelle de la taxe d'habitation en communauté de communes. M. PEYRARD répond que ce n'est plus le cas. B. FOREL reprend les principaux événements de 2022 : la fin des travaux de la déchetterie de Viuz-En-Sallaz / Peillonex avec l'ouverture en novembre 2022, le démarrage des travaux d'aménagement de la zone d'activités économiques de Mégevette, l'achat des parcelles pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Fillinges, les travaux d'amélioration des vestiaires du terrain de football de Viuz-en-Sallaz, la conduite d'études avec le dépôt du permis de construire pour l'aménagement d'une micro-crèche sur Faucigny, l'étude de programmation d'une nouvelle crèche sur Onnion, le lancement de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un local vélo sur Fillinges, le recrutement de trois agents pour mener la conduite de réalisation du CRTE, pour suivre les travaux et pour la communication institutionnelle de la communauté de communes, la validation du projet de territoire et la mise en œuvre des premières actions, ou encore la poursuite du déploiement des points d'apport volontaire sur le territoire. B. FOREL poursuit la lecture du rapport avec les éléments concernant les recettes de fonctionnement 2022. Il explique que la part la plus importante des recettes intercommunales se situe sur la fiscalité additionnelle et la TEOM. B. FOREL présente le tableau permettant de voir l'historique avec les comptes administratifs depuis 2020 et le budget prévisionnel et le compte administratif provisoire pour 2022, ainsi qu'une proposition pour 2023. Cette proposition n'est pas à approuver lors du présent conseil mais sert de base pour le débat. B. FOREL laisse la parole à M. PEYRARD pour expliquer comment on passe à 100 000 € de recettes supplémentaires de fonctionnement en 2023. M. PEYRARD explique que cela est lié à l'évolution de la recette fiscale et de la révision de la valeur locative pour chaque commune, ainsi qu'à une hausse du nombre d'habitants et, pour le moment, au lissage de la TEOM. Il ajoute qu'il va y avoir une baisse assez importante concernant la vente de produits dans la projection, il est proposé une baisse de la participation de revente du SYDEVAL qui était de 87 k€ cette année et une baisse des recettes de rachats des matériaux de déchetterie. Les dotations et subventions devraient être au même niveau qu'en 2022, malgré une baisse de la dotation globale de fonctionnement. Le document prend également en compte une compensation de la participation de La Maison Bleue que la communauté de communes devrait toucher en juin pour l'excédent du dernier contrat. Les autres recettes de fonctionnement suivent une certaine stabilité des loyers. Il ajoute qu'en 2021 et 2022, il y a une compensation des pertes de fiscalité qui ne devrait pas être au même niveau en 2023. Ce montant remplace la fiscalité qui ne se trouve pas dans le même article comptable. Le rapport propose un histogramme montrant l'évolution de la DGF. La suite du rapport aborde les dépenses de fonctionnement, notamment les participations aux syndicats et les subventions, ainsi que les gros postes des charges à caractère général. L'augmentation des atténuations de produits et attributions de compensation est liée aux modifications de la CLECT. B. FOREL souligne que les dépenses de personnel restent raisonnables au regard des dépenses réalisées. Les dépenses de fonctionnement ont une augmentation moyenne de 5% correspondant à l'inflation, à la hausse de tous les contrats énergétiques. Concernant les charges de personnel, pour l'instant sont pris en compte les trois nouveaux contrats de 2022 en année pleine ainsi que les trois nouveaux contrats envisagés. Le versement mobilité est également pris en compte. Les subventions pour la participation pour le SM4CC pour les lignes de transport classique ont été prises en compte. Le FNGIR et les attributions de compensation sont connues, mais les estimations restent prudentes pour le FPIC. Il est également prévu l'alimentation des budgets annexes dédiés aux zones d'activités et au CIAS désormais. Lorsque l'on regarde les courbes d'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement, on remarque une évolution normale. Les tableaux d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement permettent d'avoir un regard sur l'historique



et les perspectives pour l'information de chacun. Avant de passer aux investissements, B. FOREL demande s'il y a des questions sur le fonctionnement.

L. PATOIS s'interroge sur les différences entre les recettes et les dépenses entre les différents tableaux présentés. M. PEYRARD explique que le report des excédents a été fait par la suite et ajoute qu'il y a également les écritures d'ordre pas toujours prises en compte selon les tableaux.

B. FOREL présente les éléments financiers relatifs à l'investissement. Les tableaux présentent notamment les recettes et dépenses réelles ainsi que ce qui était imaginé au BP 2022 et l'état actuel du CA 2021. Les autres recettes indiquées correspondent au remboursement de cautions bancaires. Comme d'habitude l'écart entre ce qui est inscrit et le réel est lié à une différence entre ce que l'on souhaite et ce que l'on arrive à engager. On tient compte du remboursement du capital d'emprunt, des subventions versées (Onnion, le Syane...). Il ajoute qu'il y a toujours une réserve pour le Syane, à moins que les communes affirment que tout le monde est désormais bien raccordé à la fibre. B. FOREL note qu'il faudra faire le point à ce sujet à l'occasion. Le Président rappelle à l'assemblée que le vote du budget se fait par opération et non par chapitre pour l'investissement du budget général, suite à un choix de transparence. Il ajoute que si les projections paraissent importantes, chaque opération sera reprise avant son lancement et que la mise en œuvre des chantiers ne se fait pas par simple appui sur le budget prévisionnel. B. FOREL laisse la parole à M. PEYRARD. M. PEYRARD présente la liste des principaux investissements envisagés en 2023 :

- **Opération 13 - Déchetterie St Jeoire 177 k€** : petits travaux courants 3,5 k€, petits outils 8,5 k€ et PACKMAT à 165 k€
- **Opération 14 - Déchetterie Peillonex 60 k€** : reste à réaliser 4,8 k€ et Recyclerie 10 k€, petits travaux courants 3,5 k€, petits outils 8,5 k€ + déchets venaison 33 k€
- **Opération 15 - Environnement et Agriculture 21,5 k€** : RaR 3,5k€ et guide producteur 3 k€ + équipements ALVEOLE 10 k€ + achat remorque ALVEOLE 5 k€
- **Opération 16 - Déchets 1 435 k€** : reste à réaliser 478 k€ et achats nouveaux PAV et génie civil 732 k€ + achats colonnes aériennes 140 k€ + démantèlement ICPE 25 k€ + matériel SPL divers pour 15k€ + étude fiscalité et reprise collecte 44 k€ - **Recettes 162 k€** : 122 k€ de subvention de DSIL et 40k€ de CDAS2023
- **Opération 17 - Lac du Môle 376,5 k€** : RaR 4,3 k€ + Refonte de passerelles pour 60 k€ + Achats parcelles Pelisson 122 k€ + achat parcelle bois 75 k€ + travaux dans chalets 10 k€ + étude reprise du parking et sécurisation 82 k€ + étude MOe modification chalet 23 k€
- **Opération 18 - Culture et Patrimoine 743.5 k€** : 26,5k€ pour réseau Idelire + 60 k€ étude programmation centre culturel + 588 k€ pour château et mandement du THY + 33 k€ de matériel pour programmation culturelle + 36 k€ de diagnostic culturel - **Recettes 64 k€ de subvention** pour étude diagnostic
- **Opération 19 - Bâtiments 229 k€** : 2.2 k€ de RAR + IM4R travaux 67 k€ dont mur + 80k€ pour RATMO (portes sectionnelles 38 et remplacement cuve gaz 40) + 25 k€ de réparation éventuelle + pole RPE 55 k€
- **Opération 20 - Tourisme 176.5 k€** : RaR 6 k€ + travaux boucle1 30 k€ + travaux boucle Onnion et Mégevette 64 k€ + 15k€ pour étude boucle 3 + table orientation Onnion 18 k€ + schéma vélo phase 2 à 13,5 k€ + 30k€ sub OT pour investissement 2023 - **Recettes 37,4k€ de subvention**
- **Opération 21 - ENS et Mont Vouan 1 035 k€** : RaR 1,2 k€ et programme travaux 2022 pour 1 034 k€ (entrées de sites balisage, lecture du paysage, aménagement accès, préservation des milieux) - **Recettes 671 k€** : 671 k€ du CD74
- **Opération 23 - Gens du Voyage et Délégation MO 4 031 k€** : 15k€ de RAR et 2415 k€ pour projet Fillinges (2220 +195) et pour 12.5 de RaR +1588 k€ pour le projet de Viuz (144+1444) - **Recettes 1 824 k€** : 332 k€ de RAR pour Viuz + 1036 de délégation pour Fillinges + 336 autres CC + 120 k€ aides GDV Etat pour Fillinges



- **Opération 24 - Football 443.5 k€** : RAR de 102k€ + 30k€ pour étude synthétique Fillings + 250K€ de complément pour St Jeoire+ 25.5 K€ pour projecteur St Jeoire + 36 K pour autres travaux - **Recettes 20 k€ de subvention** de FAFA
- **Opération 25 - Crèches 1 650 k€** : RaR 65 k€ + travaux MIC Faucigny 680 k€+ étude Moe Onnion 240k€ + travaux Onnion ¼ 510 k€ + crèche St Jeoire 50 k€ + autre travaux crèche 35 k€ + RPE 50 k€ + politique PE (livres, portail familles) 20 k€ - **Recettes 1159 k€ de subvention** : 308 k€ pour MIC en RaR + 98K€ pour Onnion + 130 DETR 2023 pour Faucigny + DSIL 2023 500 k€ pour Onnion+ 43 k€ des partenaires du RPE et politique famille+80 k€ de Ambition région pour Onnion
- **Opération 26 - Affaires sociales 292 k€** : Epicerie sociale 114 k€ + local ADMR 145 k€ + étude flotte véhicule 33 k€ - **Recettes 40 k€ de subvention** : CDAS pour ADMR
- **Opération 27 - Aménagement du territoire 1 297 k€** : RaR 11k€ + travaux local vélo 105 K€ + achat parcelles ZAE et DUP la tour 250 k€ + achat parcelles ZAE Fillings et DUP 731.5 k€ + 200 k€ d'opportunité d'achats de foncier économique - **Recettes 29,8 k€ de subvention** de DETR 2023
- **Opération 999 - Divers 55 k€** : matériel informatique et autre équipements pour 55 k€ et achat véhicule supplémentaire

B. FOREL précise qu'il y a un problème de conservation des ruines concernant le château de Faucigny et qu'au sujet du mandement du Thy, il s'agit seulement d'une approche du sujet. Il trouve intéressant de travailler sur le patrimoine archéologique du territoire.

Le rapport du président propose également une synthèse de l'ensemble des éléments pour les investissements, puis une analyse financière présentée de manière récurrente, intégrant la CAF nette qui donne un bon indice, avec le fonds de roulement, sur l'image des réserves de la communauté de communes. Un graphique représentant l'évolution de l'épargne de gestion a été ajouté, intégrant l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette afin d'avoir une vue d'ensemble. La capacité d'autofinancement 2022 est de 1 209 k€. Concernant l'évolution du désendettement, on observe que les intérêts des compétences transférées seront bientôt à l'extinction. Le résultat 2022 laisse la communauté de communes dans une bonne santé financière permettant d'envisager les projets présentés.

Concernant le budget annexe dédié aux zones d'activités économiques, on y retrouve des amortissements de subventions et des écarts importants être le prévisionnel et le réel. Il y a peu de choses prévues en fonctionnement s'agissant principalement d'un budget d'investissements, en-dehors des charges d'électricité, des contrats d'assurance, d'eau... Bien que le budget annexe soit voté au chapitre et non à l'opération pour les investissements, contrairement au budget principal, un travail de présentation équivalent a été fait pour plus de clarté. Les investissements prévus pour 2023 concernent :

- ZAE St Jeoire PALLUD : Petits travaux 10 k€
- ZAE Peillonex : reste à réaliser 27 k€ et autres travaux 15 k€
- ZAE La Tour : Travaux aménagement extension et frais études/DUP 386 k€
- ZAE Fillings : travaux de voirie et borne électrique 34 k€
- ZAE Viuz en Sallaz : travaux de voirie et sécurisation du site (barrières) 100 k€
- ZAE St Jeoire GEODE : travaux de voirie 10 k€
- ZAE Mégevette : aménagement zone et MOe pour 344 k€ de RaR et 15 k€ de nouveaux crédits
- ZAE Findrol : extension – études et frais DUP 48 k€
- Signalétique : création graphique et étude implantation 84 k€

B. FOREL ajoute qu'il s'agit principalement de la poursuite des investissements sur les ZAE. Pour La Tour la situation se décante, mais sur Fillings, cela risque de prendre plus de temps.

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République NOTRe promulguée le 7 août 2015,
Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vue le rapport d'orientations budgétaires 2023 transmis en annexe de la présente délibération,



Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 présenté dans l'annexe ci jointe relatif aux 2 budgets de la Communauté de communes des Quatre Rivières ;
- CONSTATE que le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 a bien eu lieu ;

Administration générale

20230220-02 - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement d'un tourne à gauche avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie ;

Le Président rappelle que la communauté de communes est compétente pour l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage et travaille sur deux projets, un situé sur Viuz-en-Sallaz et un sur Fillinges pour répondre à l'obligation d'aménager 30 places selon le schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage d'ici 2025.

La Communauté de Communes des 4 Rivières vient d'acquiescer les parcelles situées dans la zone prévue à cet effet par le Plan Local d'Urbanisme – PLU – de FILLINGES, matérialisé par un Secteur de Taille et Capacité Limitées – STECAL-, à la jonction entre la RD 907 et la RD 292.

Parallèlement, la commune de Fillinges est en cours de réalisation d'un aménagement en lien avec l'aire d'accueil des Gens du Voyage et le tourne à gauche, puisqu'elle envisage de prolonger la voie cyclable en cours de réalisation qui part du Pont de Fillinges pour rejoindre Viuz-en-Sallaz.

Le Département de la Haute-Savoie a également un projet en lien avec l'aire d'accueil des Gens du Voyage et le tourne à gauche, puisqu'il s'est engagé dans une démarche de sécurisation de l'intersection entre ces deux routes départementales (RD 907 et la RD 292) à proximité de ce même tènement, par la création d'un tourne à gauche. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage devrait, en parallèle de la présente convention entre la commune de Fillinges et la Communauté de Communes des 4 Rivières, être signée entre le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes des 4 Rivières.

Les projets étant contigus et devant être menés concomitamment, il est proposé au Conseil communautaire de mettre en place des conventions de maîtrise d'ouvrage l'une avec le Conseil Départemental et l'autre avec la commune de Fillinges afin de n'avoir qu'un seul et même maître d'ouvrage de l'opération pour mener à bien ces projets. Il est proposé que la Communauté de communes des Quatre Rivières pilote l'ensemble de l'opération.

B. FOREL explique qu'il y a eu des discussions sur l'accès à l'aire d'accueil. L. PATOIS, P. POCHAT-BARON et D. REVUZ identifient un demi-tour à Viuz est prévu, mais estiment que cela semble délicat. B. FOREL répond que cela a été discuté et étudié avec le Département et validé en l'état. Il y a effectivement un risque de tourner du côté de Boisinges plutôt que d'aller jusqu'au rond-point de Viuz.

L. PATOIS s'interroge sur la dangerosité du bassin de rétention pour les enfants. B. FOREL répond qu'il n'est pas fan de ces bassins, mais que cela est obligatoire sur ces installations. L. PATOIS demande comment sera composée la CAO. M. PEYRARD répond qu'il y aura deux représentants de la commune de Fillinges, deux représentants du Conseil Départemental et la CAO de la Communauté de communes soit cinq titulaires et cinq suppléants, ainsi que le président. L. PATOIS demande s'il serait possible de reprendre les discussions autour de



la solution technique de l'accès à l'aire d'accueil. B. FOREL répond qu'il y a eu des discussions, mais qu'il est toujours possible de discuter.

VU le Code de la commande publique, notamment l'article L.2422-12 relatif au transfert de maîtrise d'ouvrage ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3213-3 qui prévoit que le conseil départemental délibère sur les questions relatives à la voirie départementale dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.131-1 à L.131-8 du Code de la voirie routière ;

VU l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 28 janvier 1910, Robert et Rachtet – n°36.183- précisant que les trottoirs appartiennent au propriétaire de la voie et sont classés dans son domaine public ;

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, modifiée ;

VU l'article L.5214-16, I, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant pour les communautés de communes, l'exercice de plein droit au lieu et place des communes (...) de la compétence (...) relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

VU l'arrêté conjoint du préfet et du président du conseil départemental n°DDT-2019-1317 du 28 août 2019 portant approbation du schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage pour la période 2019-2025 ;

CONSIDERANT le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique pour l'opération de « Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage, d'un tourne à gauche entre les RD 907 et RD 292, et d'un trottoir à Fillinges » ;

Où cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire :

- APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le conseil Départemental de la Haute-Savoie et la Communauté de communes des 4 Rivières pour l'aménagement d'un tourne à gauche, la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage, la réalisation d'un trottoir et d'une voie cyclable définis et délibérés par le Conseil départemental de la Haute-Savoie, autorité compétente en matière de voirie départementale ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire pour la conclusion et la mise en œuvre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique ;

20230220-03 - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement d'une piste cyclable avec la commune de Fillinges ;

Le Président rappelle que la communauté de communes est compétente pour l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage et travaille sur deux projets, un situé sur Viuz-en-Sallaz et un sur Fillinges pour répondre à l'obligation d'aménager 30 places selon le schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage d'ici 2025.

La Communauté de Communes des 4 Rivières vient d'acquérir les parcelles situées dans la zone prévue à cet effet par le Plan Local d'Urbanisme – PLU – de FILLINGES, matérialisé par un Secteur de Taille et Capacité Limitées – STECAL-, à la jonction entre la RD 907 et la RD 292.

Parallèlement, la commune de Fillinges est en cours de réalisation d'un aménagement en lien avec l'aire d'accueil des Gens du Voyage et le tourne à gauche, puisqu'elle envisage de prolonger la voie cyclable en cours de réalisation qui part du Pont de Fillinges pour rejoindre Viuz-en-Sallaz.

Le Département de la Haute-Savoie a également un projet en lien avec l'aire d'accueil des Gens du Voyage et le tourne à gauche, puisqu'il s'est engagé dans une démarche de sécurisation de l'intersection entre ces deux routes départementales (RD 907 et la RD 292) à proximité de ce même tènement, par la création d'un tourne à gauche. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage devrait, en parallèle de la présente convention



entre la commune de Fillinges et la Communauté de Communes des 4 Rivières, être signée entre le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes des 4 Rivières.

Les projets étant contigus et devant être menés concomitamment, il est proposé au Conseil communautaire de mettre en place des conventions de maîtrise d'ouvrage l'une avec le Conseil Départemental et l'autre avec la commune de Fillinges afin de n'avoir qu'un seul et même maître d'ouvrage de l'opération pour mener à bien ces projets. Il est proposé que la Communauté de communes des Quatre Rivières pilote l'ensemble de l'opération.

VU le Code de la commande publique, notamment l'article L.2422-12 relatif au transfert de maîtrise d'ouvrage ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3213-3 qui prévoit que le conseil départemental délibère sur les questions relatives à la voirie départementale dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.131-1 à L.131-8 du Code de la voirie routière ;

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, modifiée ;

VU l'article L.5214-16, I, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant pour les communautés de communes, l'exercice de plein droit au lieu et place des communes (...) de la compétence (...) relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales qui dispose : « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. »

VU le schéma vélo de la Communauté de communes des 4 Rivières ;

VU l'arrêté conjoint du préfet et du président du conseil départemental n°DDT-2019-1317 du 28 août 2019 portant approbation du schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage pour la période 2019-2025 ;

CONSIDERANT le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique pour l'opération de « Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage et d'une voie cyclable à Fillinges » ;

Où cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire :

- APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Commune de Fillinges et la Communauté de communes des 4 Rivières pour l'aménagement d'un tourne à gauche, la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage, la réalisation d'un trottoir et d'une voie cyclable définis et délibérés par le Conseil départemental de la Haute-Savoie, autorité compétente en matière de voirie départementale ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire pour la conclusion et la mise en œuvre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique ;

Questions et Informations diverses

Calendrier prévisionnel des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier prévisionnel des prochaines réunions, sous réserve de modifications :

- Mercredi 22 février 2023 à 19h00 : Commission affaires sociales
- Jeudi 23 février 2023 à 19h00 : Comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny
- Lundi 27 février 2023 à 19h30 : Conseil d'administration de l'EPIC Musique en 4 Rivières



- Mercredi 1^{er} mars 2023 à 18h00 : Comité de surveillance de l'hôpital de La Tour
- Mercredi 1^{er} mars 2023 à 18h30 : Commission thématique environnement-agriculture « PDIPR »
- Jeudi 02 mars 2023 à 18h30 : Comité syndical du SM3A
- Lundi 06 mars 2023 à 18h30 : Bureau communautaire
- Mercredi 08 mars 2023 à 18h30 : Atelier thématique SCoT « caractérisation cellule / écriture du DOO »
- Mercredi 15 mars 2023 à 17h30 : Comité syndical du SM4CC
- Lundi 13 mars 2023 à 19h30 : Commission thématique culture et patrimoine
- Jeudi 16 mars 2023 à partir de 08h00 : Forum de l'emploi
- Lundi 20 mars 2023 à 18h00 : réunion de travail CAO marché de maîtrise d'œuvre de Fillinges
- **Lundi 20 mars 2023 à 19h00 : Conseil communautaire**

B. FOREL explique que la commission culture initialement programmée le 1^{er} mars est déplacée au 13 mars. Il manque le comité du SRB.

G. MOSSUZ demande pour quelle raison la commission est reportée au 13 mars. B. FOREL répond que cela est lié à la tenue de réunions dont les dates ne sont pas décidées par la Communauté de communes. G. MOSSUZ demande si le prochain atelier du SCoT correspond à celui qui a été annulé. B. FOREL répond qu'il s'agit d'un autre atelier, une rencontre étant prévue avec le 1^{er} bureau d'études. Il ajoute qu'il y a une présentation du document d'aménagement commercial par le bureau d'étude intéressante. Il y aura un partage de ce travail. Leur méthode de travail est intéressante.

L. PATOIS informe que l'inauguration de la station d'épuration à laquelle tous les conseillers municipaux seront invités aura sans doute lieu le samedi 13 mai.

Fin de réunion à 20H45, aucune autre question n'est posée, la séance est levée.